



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 5715

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des rapatriés dans notre pays. Il désire connaître les mesures que la France entend prendre afin de mieux prendre en considération la dette imprescriptible de notre pays envers les harkis.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a saisi le 30 juillet 2007 le Conseil économique et social d'une demande de rapport sur l'ensemble des politiques conduites en faveur des Français rapatriés depuis les années 1960. Cette saisine concrétise un engagement du Président de la République, qui a été renouvelé lors de l'allocution du 5 décembre 2007 devant les associations d'anciens combattants et de rapatriés harkis. Ce rapport doit fournir au Gouvernement les éléments d'appréciation concernant les éventuelles dispositions juridiques et financières à prendre pour clôturer ce dossier. L'avis, présenté par M. Yves Zehr, rapporteur au nom de la section des finances, a été adopté le 19 décembre 2007 par le Conseil économique et social et publié le 26 décembre suivant. Des conclusions de ce bilan vont dépendre les mesures éventuelles à mettre en place pour solutionner les situations qui le nécessiteraient encore. La situation de l'emploi des enfants de harkis fait partie des préoccupations du Gouvernement, qui va poursuivre, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, des actions ciblées en s'appuyant sur les acteurs locaux, publics et privés, compétents dans l'insertion des publics en difficulté. Enfin, comme s'y est engagé le Premier ministre dans son message adressé le 25 septembre dernier à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux harkis, à l'Institution nationale des invalides, une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie sera créée en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5715

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5890

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 985